

# **CFDT , CFTC , CGT , FSU , SUD , UNSA**

Plusieurs organisations syndicales nationales appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités à participer massivement à la journée de mobilisation et de manifestations organisée dans tout le pays le 11 octobre prochain contre les mesures présentées cet été par le gouvernement.

Les organisations syndicales du ministère ( CFDT – CGT – CFTC – FSU – SUD - UNSA) estiment que les salariés n'ont pas à subir des mesures de rigueur liées à une crise dont sont responsables les acteurs d'un système financier irresponsable.

Par la présente, l'intersyndicale du Ministère de la Culture dépose un préavis de grève pour la journée du 11 octobre 2011, y compris la nuitée en amont pour les agents contractuels et auxiliaires du ministère et de ses établissements publics, agents de droit public comme de droit privé, qui porte sur les revendications suivantes:

1. l'arrêt des réformes qui conduisent à la destruction du réseau des musées à travers:

- la création de la Maison de l'Histoire de France (qui en tout état de cause ne saurait être implantée dans les locaux des Archives Nationales
- la fusion-absorption Cité de la Céramique-Adrien Dubouché
- la fusion-absorption CNHI-Aquarium

Le ministère doit donc revenir sur sa décision de faire passer ces trois décrets, et qui plus est en trois mois, ce qui traduit la volonté d'un passage en force.

1Bis. L'arrêt du projet MUCEUM dans les conditions actuelles d'insécurité totale des personnels, de projet scientifique inexistant et de financement douteux.

2. Le ministère doit organiser une réelle discussion et apporter de vraies réponses sur la souffrance au travail, sur chorus, sur les conditions de travail, sur les effectifs et sur les moyens financiers alloués au DRAC-STAP.

3. Le ministère doit intervenir de toute urgence pour que cessent aux CMN des pratiques managériales qui engendrent un ras-le-bol et une forte souffrance des agents. Il se doit d'apporter aux agents du CMN la protection que chaque agent est en droit d'attendre d'un service de l' état.

4. Le ministère doit ouvrir de véritables négociations sur les effectifs et les conditions de travail. Il doit donner aux établissements publics les moyens financiers nécessaires qui permettent le financement des emplois inscrits à leur budget et la réalisation de toutes leurs missions.

Conformément à la réglementation, nous vous demandons de recevoir une délégation de l'intersyndicale avant l'expiration de ce préavis pour nous permettre d'entendre vos réponses à ces revendications

Nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération.

**CFDT**

**CFTC**

**CGT**

**FSU**

**SUD**

**UNSA**